agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de l'école doctorale n° 326

## « Communication Langage Education Socialisation Cognition »

## de l'Université Toulouse 2 – Le Mirail

2010

# Membres du comité d'évaluation

Président :

M. Jean Emile GOMBERT, Université Rennes 2

Experts :

M. Carle BONAFOUS-MURAT, Université Paris 3
Mme Anna GEPPERT, Université Paris 4
M. Michel MESSU, Université de Nantes
Mme Catherine NAUGRETTE, Université Paris 3
M. Tobias SCHEER, Université de Nice

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Olivier GALLAND

# Contexte général

Cette école doctorale pluridisciplinaire (ergonomie, sciences de l'éducation, sciences du langage, STAPS, neurosciences, neuropsychologie, psychologie) a pour établissement principal l'Université de Toulouse 2-le Mirail, l'Université de Toulouse 3-Paul Sabatier étant co-accréditée.

La plupart des Unités de recherches de cette ED est d'un excellent niveau. La transdisciplinarité y est très présente.

Il existe d'intenses collaborations entre certaines des unités de l'ED rattachées aux 2 universités, essentiellement grâce à leur appartenance commune à l'IFR sciences du cerveau. Pour le prochain contrat il est dommage que l'unité de recherche sur la cognition animale, dont la présence dans cette ED semble très cohérente, quitte l'ED.

Un lien existe avec d'autres unités de recherche et d'autres ED SHS par le biais de la Maison des Sciences de l'Homme de Toulouse (MSH-T). Toutefois, tout en ayant accès aux moyens logistiques de cette MSH, l'ED ne fait pas état d'implication dans son activité scientifique au-delà de l'activité de valorisation.

# Avis condensé

- Avis global :

L'ED regroupe des unités de recherche de grande qualité au sein desquelles et entre lesquelles existent des collaborations scientifiques interdisciplinaires. Les projets présentés par l'ED (comité de suivi des doctorants et développement de l'évaluation des enseignements, organisation de conférences internationales et de journées scientifiques interdisciplinaires) s'inscrivent dans la continuité d'une l'évolution engagée et correspondent bien aux pistes d'amélioration du fonctionnement de l'ED.

Il s'agira également de veiller au strict respect du nombre maximal de thèses par encadrant (6, fixé au niveau du PRES), et de mettre en place des procédures pérennes d'autoévaluation afin notamment de renouveler/infléchir le programme des formations non seulement sur la base du nombre d'inscrits par module, mais également sur la base d'un retour systématique et sollicité des formés.

L'excellence des unités de recherche et l'existence d'un IFR qui structure les collaborations cantonnent l'ED dans un rôle secondaire qu'il faudra dépasser. L'autorité de l'ED dans le suivi et le contrôle du déroulement de l'ensemble des thèses doit être renforcée et l'ED doit dégager ses axes scientifiques fédérateurs et ne pas se contenter de juxtaposer les axes scientifiques des unités de recherche.

- Points forts :
  - Dynamisme de la directrice de l'ED.
  - Multidisciplinarité importante (SHS, Sciences de la vie et de la santé, Sciences pour l'Ingénieur).
  - Cohérence disciplinaire et scientifique.
  - Excellence des unités de recherche.
  - Forte intégration dans le site toulousain.
  - Composition du conseil de l'ED.
  - Existence de multiples commissions fonctionnelles autour du Conseil.
  - Moyens conséquents apportés par l'UMT.
  - Communication et dispositif d'information de qualité (notamment qualité du site web).

- Actions menées en direction des étudiants de master.
- Limitation du nombre de doctorants par encadrant.
- Bon taux de soutenance.
- Offre de formation riche et variée.
- Bonne attractivité nationale et internationale.
- Implication active des membres de l'ED, enseignants-chercheurs mais également doctorants, dans son fonctionnement.

- Points faibles :
  - Implication faible dans la MSH-T.
  - Présence d'encadrants « hors labo ».
  - Pas vraiment d'axes de l'ED.
  - Peu (pas) d'articulation entre l'UTM et l'UPS.
  - Pas de moyens donnés par l'UPS.
  - Pas de procédure d'autoévaluation.
  - Durée encore excessive des thèses (malgré les efforts).
  - Peu d'intervention de l'ED dans l'autorisation d'inscription.
  - Pas de procédure de suivi des docteurs.
  - Pas de prise en considération des moyens de subsistance des doctorants au moment de la 1ère inscription.
  - Peu d'implication dans l'organisation des doctoriales.
  - Faible participation aux formations organisées par le PRES.
  - Animation scientifique faible (une seule journée scientifique par an).
  - Politique internationale balbutiante (insignifiante).
  - Peu de communication entre les représentants des doctorants au Conseil et les doctorants.

## Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A+

- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : A

- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : A

- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : B

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A

- Recommandations pour l'établissement :

Les moyens donnés aux ED par l'UTM (personnel et locaux) sont conséquents et témoignent d'un réel soutien. Toutefois, il semblerait que cette structure ait connu durant la dernière année des dysfonctionnements importants liés à des absences et à un *turn-over* excessif dans le personnel, il est essentiel de parvenir à une stabilisation du fonctionnement. De plus, afin que le suivi à 5 ans des docteurs puisse correctement être mis en place, il conviendrait qu'un personnel dédié soit affecté au service.

Conformément au décret d'août 2006, l'établissement est invité à mettre en place une procédure d'examen des candidatures des non HDR à la direction ou codirection de thèses par son Conseil Scientifique. Egalement dans l'objectif de respecter les textes, il convient de faire cesser la pratique de la suspension d'inscription, une non inscription une année valant abandon définitif de la thèse.

Enfin, les décisions financières concernant les actions internationales ayant trait aux études doctorales (Aires culturelles, cotutelles et post-doc) étant directement assurée par le Conseil Scientifique, il serait important de concevoir un dispositif, ou des procédures, associant les Ecoles Doctorales à ces décisions.

Une réelle interrogation demeure sur les moyens mis à disposition de l'Ecole Doctorale par l'établissement co-accrédité. Notamment, la participation de l'UPS de deux allocations par an n'est pas à la hauteur de sa présence dans l'ED (4 laboratoires dans le prochain quadriennal).

# Avis détaillé

- Admnistration et moyens de l'ED :

Le Conseil de l'école doctorale, composé de 24 membres, est conforme au texte. Le choix de ses membres est très pertinent, avec notamment la présence de scientifiques extérieurs de premier plan, ce choix devra cependant être reconsidéré en prenant en compte la présence effective de ces membres. Il y a 3 réunions par an. Les comptes rendus peuvent être consultés sur le site WEB de l'ED.

Le bureau, constitué de la directrice et du co-directeur, de 4 membres du Conseil (2 de l'UTM et 2 de l'UPS) et de 2 responsables administratifs, se réunit régulièrement afin de préparer les actions de l'ED.

Si les moyens donnés montrent un réel investissement de l'UTM dans ses ED, il serait nécessaire qu'un minimum de moyens soit également donné à l'ED par l'UPS (notamment un lieu pour que le co-directeur de l'ED puisse recevoir les doctorants).

L'ED dispose de nombreux dispositifs d'information : site restructuré, intranet, mailing. Une communication est également développée vers les étudiants de master, mais elle a du mal à se mettre en place. De même, les représentants des doctorants au conseil n'ont pas d'outils pour communiquer avec leurs mandants. Restent également à mettre en œuvre de façon régulière des procédures d'auto-évaluation.

- Bilan quantitatif :

L'ED est d'une taille (285 doctorants) qui permet à la fois une mutualisation interdisciplinaire et une proximité avec les doctorants. Elle dispose de 114 HDR pour les encadrer. La règle de 6 doctorants maximum par directeur de thèse, fixée au niveau du PRES, est respectée par la plupart d'entre eux. Il s'impose que les 6 directeurs de recherche qui ne l'appliquent pas encore ne puissent pas inscrire de nouveaux thésards.

Le nombre de soutenance moyen sur les 3 dernières années (45) est insuffisant compte tenu de l'effectif ; il faut toutefois noter une forte augmentation de ce nombre de soutenances (57) la dernière année.

La durée des thèses déclarée, 52 mois, est incompatible avec l'effectif, le taux d'abandon, et le nombre de soutenances : [(285-19)/45 = 71 mois]. Vraisemblablement, la durée des thèses déclarée ne concerne que la dernière année (ce qui dénote un progrès indéniable) et ce qui est déclaré comme taux d'abandon (6,66 %) est le taux de non réinscription sur une année et non le taux de doctorants qui ne soutiennent jamais leur thèse.

- Encadrement et suivi :

Le choix des sujets et l'admission des doctorants sont largement sous l'autorité des directeurs de thèses et d'unités, L'ED semble n'avoir que peu d'intervention à ce niveau. Une commission des thèses se réunit toutefois pour examiner les cas spécifiques (pas de mention B au master).

Lors d'une journée de rentrée de l'ED (ouverte aux étudiants de master 2) est détaillé l'ensemble du dispositif des études doctorales. Toutefois, il y a très peu de monde à cette réunion, qui devrait être rendue obligatoire. La pratique des comités de suivi de thèse sera encouragée dans l'avenir.

En cas de besoin une procédure de médiation peut être mise en place. Cette procédure, qui n'a pas encore été utilisée, n'est pas connue des doctorants rencontrés lors de la visite.

Deux commissions (UTM et UPS) ont en charge l'examen des dérogations au-delà de la 4ème année de thèse (elles seront réunies en une seule lors du prochain quadriennal).

Au-delà de l'obligation de 100h de formation, et suite à une présentation orale, l'autorisation de soutenance est donnée par la commission des thèses. A l'UPS s'y ajoute l'obligation d'un article paru ou à paraître dans une revue à comité de lecture.

Lié à une carence administrative, il n'y a aucun dispositif permanent de suivi de l'insertion des docteurs. Les données disponibles sont donc celles recueillies par contacts individuels (77 % des docteurs). Il en ressort que, si 21 % d'entre eux sont dans des situations précaires (dont les ATER et post-doc), seulement 2 sont en recherche d'emploi. Les autres sont insérés professionnellement en France ou à l'étranger. Près d'un quart du total occupe toutefois des fonctions qui semblent être celles de leur emploi avant la thèse.

- Financement des thèses :

37,5 % des thèses sont financées, ce qui, bien qu'insuffisant, est un taux rarement atteint dans les ED SHS. 16,5 % des doctorants bénéficient d'allocations (ou contrats doctoraux), 13 % de CIFRE ou d'un financement par une entreprise, 8 % d'un financement étranger ou MAE.

41, 7 % des doctorants sont salariés et 20,7 % n'ont pas de ressources connues, ce qui est beaucoup trop.

A l'UPS un financement est exigée pour que l'inscription soit acceptée, des dérogations sont accordées généralement pour des doctorants salariés. A l'UTM aucun seuil de financement n'est exigé. Il serait tout de même souhaitable que la question des moyens de subsistance du thésard soit discutée avec le directeur de thèse pressenti au moment de l'inscription.

- Formation :

100H, dont 40 imposées dans 4 axes de formations spécifiques :

- Outils méthodologiques de la recherche ;
- Professionnalisation et connaissances des mondes institutionnels et universitaires ;
- Ouverture à l'Europe et à l'International ;
- Ouverture à l'interdisciplinarité.

Cette offre de formation est cependant réduite du fait d'une limitation du nombre de places par module. De surcroît les doctorants demandent une adaptation des formations en les différenciant en fonction de l'avancée dans la thèse (1ère, 2ème, 3ème année).

Une fois par an est organisée une journée scientifique de qualité, compte tenu du nombre d'unités impliquées dans l'ED l'offre pourrait être plus abondante.

Malgré un collègue de l'UTM missionné, l'ED semble peu participer à l'organisation des doctoriales du PRES. Le nombre de doctorants de l'ED s'y inscrivant est trop faible.

- Ouverture nationale et internationale :

Un tiers des doctorants vient de l'extérieur dont 8 % sont titulaires de masters (ou équivalent) étrangers.

Il ne semble pas y avoir de liens systématisés avec des établissements hors région. De même, bien qu'il y ait des actions réelles de sensibilisation à l'international (journée « Europe et International »), et qu'il y ait 22 cotutelles en cours, il ne semble pas y avoir vraiment une politique affirmée à cet égard.

Faute de moyens, l'ED ne soutient pas financièrement la mobilité. Cependant, chaque unité de recherche reçoit 1500€ du CS de l'UTM pour chaque thèse en cotutelle.

- Projet :

Si ce n'est la réunion des 2 commissions de recours, aucun changement n'est prévu dans la gouvernance pour le prochain quadriennal

Afin d'adapter de façon continue l'offre de formation l'ED prévoit de mettre en œuvre une évaluation des enseignements, ce projet rejoint les demandes des doctorants.

L'ED compte mettre l'accent sur le suivi des doctorants et l'insertion des docteurs. Un tel projet suppose que des objectifs soient explicitement fixés. Pour partie, ce projet suppose qu'un personnel y soit affecté par l'établissement. La mise en place d'une commission de suivi qui rencontrera les doctorants au cours de la 2ème année y contribuera également.

Pour ce qui concerne l'ouverture à l'international, un projet de Doctorat Erasmus Mundus est en préparation. De façon moins concrète sont prévus l'encouragement à la mobilité des doctorants et le développement de l'accueil d'enseignants-chercheurs étrangers.

Il est très significatif que sur les 24 pages du projet de l'ED, 20 consistent en une juxtaposition des projets des unités de recherche qui y sont rattachées. Il s'avère indispensable que l'ED développe une véritable identité propre, et affirme sa valeur ajoutée par rapport aux unités de recherche.